

Essais moteur/ déplacement véhicule dans l'atelier

Les gaz et fumées d'échappement des véhicules sont très dangereux (monoxyde de carbone, oxydes d'azote, micro et nanoparticules...). Il est nécessaire de limiter au maximum leurs émissions à l'intérieur des ateliers.



Albéric DUFOR-VIET ©



Exposition au risque lors du déplacement des camions dans l'atelier, ou du test des éléments entraînés par le moteur (phases de réglage du ralenti, étalonnage chronotachygraphe, recherche de pannes, mise sous pression du circuit de refroidissement, déclenchement ventilateur, tests du compresseur d'air...).

Risque chimique:

Danger de mort lors de l'accumulation des gaz dans les fosses non ventilées.

Les fumées d'échappement des moteurs diesel sont cancérogènes. Le monoxyde de carbone est toxique pour la reproduction (atteintes du fœtus chez la femme enceinte).

Maux de tête, nausées, vomissement, état de fatigue, vertiges, troubles de l'humeur et comportementaux...

Irritations oculaires et respiratoires.

Protections principales :

Utilisation d'extracteurs de gaz d'échappement et de filtres mobiles pour éviter la dispersion de particules.

Veiller à ce qu'aucun véhicule ne soit laissé moteur tournant inutilement dans l'atelier. Faire préchauffer ou tester au maximum les véhicules en extérieur.

1 Avant l'opération :

- ▼ S'assurer du bon fonctionnement et du bon positionnement du matériel de captage.
- ▼ Vérifier le bon état des gaines et des bouches d'aspiration.
- ▼ S'équiper d'une tenue de travail adaptée et vérifier le bon état des gaines et des bouches d'aspiration, porter des gants en nitrile enduits paume et bout des doigts lors de la mise en place du matériel de captage.

2 Pendant l'opération :

- ▼ Réaliser ces opérations en priorité à l'extérieur des locaux.

3 Après l'opération :

- ▼ Ranger les gaines de captage.
- ▼ Nettoyer le poste de travail si possible par aspiration et/ou à l'humide.
- ▼ Jeter les équipements de protection à usage unique (gants).
- ▼ Se laver les mains.